

Réunion de la Commission de Suivi de Sites d'Ambarès-et-Lagrave et Bassens

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

À BASSENS (33)

Jeudi 24 mai 2018 – 14 heures

Liste des participants

Collège « Administrations publiques »

Monique ALLAUX	DREAL UD 33
Annick de MENORVAL	DREAL UD 33
Matthieu MELSBACH	DREAL UD 33
Stéphane CUISINIER	SDIS 33 – Chef centre Ambarès - Bassens
Nicolas CONTE	SDIS 33 – Service planification

Collège « Collectivités territoriales »

Jean-Pierre TURON	Maire de Bassens
Jacqueline LACONDEMINE	Mairie de Bassens – Elue, Comité de veille
Erick ERB	Mairie de Bassens – Comité de veille
Jean-Marie DELUCHE	Mairie de Blanquefort - Elu

Collège « Exploitants »

Yannick AUFFRET	SIMOREP MICHELIN – Resp. HSEI
Jean-Marc PASANAU	FORESA France - Directeur
Arnaud PLANCHE	FORESA France – HSE
Patrick BRZOKEWICZ	DPA - PDG
Jean-Marc ZABALETA	DPA – Responsable QHSE
Thierry COLLIN	CEREXAGRI - Directeur
David DEVAUX	CEREXAGRI – Resp. exploitation

Collège « Riverains »

Christian BORDES	Association SABAREGES
Christian VIGNAUD-SAUNIER	Association Claire AUBAREDE
Eric LACONDEMINE	A.B.P.E.P.P.

Collège « Salariés »

Dominique COIRAUT	SIMOREP MICHELIN – CHSCT
Patrice FOURTANIER	FORESA France – Secrétaire CHSCT

Ordre du jour

- Bilan de l'activité des établissements par les exploitants
- Présentation des nouveaux projets par les exploitants
- Bilan des inspections par la DREAL

Documents associés

- Annexe 1 : Présentation FORESA
- Annexe 2 : Présentation DPA
- Annexe 3 : Présentation CEREXAGRI
- Annexe 4 : Présentation SIMOREP MICHELIN
- Annexe 5 : Présentation DREAL

14 heures 10 – Début de la réunion

M. TURON, Maire de Bassens

Ouvre la séance.

Bilan de l'activité des établissements par les exploitants

Présentation des nouveaux projets par les exploitants

Ces sujets sont traités conjointement.

FORESA

M. PLANCHE, FORESA

Présente le bilan de l'activité de Foresa. Le chantier le plus important de 2017 a mobilisé 1,2 million d'euros pour la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux résiduaires. Elle permettra d'atteindre par anticipation les niveaux de rejet correspondant aux futures normes européennes.

M. TURON, Maire de Bassens

S'enquiert de la destination des eaux résiduaires.

M. PLANCHE, FORESA

Indique qu'elles retournent vers la Garonne.

M. DELUCHE, Mairie de Blanquefort

Demande si un lagunage a été envisagé.

M. PLANCHE, FORESA

Ne l'estime pas pertinent, dans la mesure où des mesures en lignes permettent de garantir que les rejets en sortie de station d'épuration sont conformes aux exigences. En cas de difficulté, les eaux sont conservées sur site jusqu'au rétablissement d'un fonctionnement normal.

Foresa a également assuré dans l'année sa révision de l'étude de danger et de son Plan d'Opération Interne (POI). Un réseau de caméras permet désormais de visualiser depuis la salle de contrôle l'ensemble des zones dans lesquelles un incident majeur peut survenir. De même, les moyens de défense fixe peuvent être lancés depuis la salle de contrôle ou depuis le PC POI.

En 2018, les Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) ont été contrôlées et testées, sans faire apparaître de dysfonctionnement majeur. Une mise à jour documentaire a également été effectuée.

M. TURON, Maire de Bassens

S'intéresse à l'étude de dangers.

Mme de MENORVAL, DREAL UT 33

Annonce qu'une demande de complément a été émise. Les réponses doivent être apportées en juin. Une visite sur site est également programmée.

M. PLANCHE, FORESA

Ajoute qu'un scénario d'accident majeur a été ajouté suite à la consultation des différentes usines du Groupe.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Précise que des mesures de maîtrise des risques existent déjà sur ce scénario.

M. PLANCHE, FORESA

Confirme que sa probabilité de survenue est extrêmement faible.

Trois inspections de la DREAL ont eu lieu concernant le SGS. Les non-conformités relevées font l'objet d'un plan d'action.

Aucun incident ou accident grave n'a eu lieu au sein des usines de Foresa. De même, le BARPI ne mentionne aucun événement relatif aux produits manipulés sur le site.

Par ailleurs, un exercice a été conduit conjointement avec le SDIS sur la mise en place du PC POI. Un nouvel exercice est programmé pour 2018. Le SDIS pourrait assurer la formation des équipiers de seconde intervention.

S'agissant des investissements pour 2018, la construction de la station de traitement des eaux sera finalisée. La ligne de dilution de méthanol sera éloignée de la salle de contrôle, l'atelier R3/R4 sera mis sous rétention et fermé. Enfin, la duplication du système de supervision depuis tout le site, notamment depuis le PC POI, sera effective.

M. BORDES, Association SABAREGES

Souligne que la population est informée de toutes ces avancées grâce à l'organisation de réunions.

M. TURON, Maire de Bassens

Apprécie cette transparence.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Ajoute que les révisions des études de danger permettent de remettre à niveau toute l'analyse des risques. Dans la mesure où une approche probabiliste est utilisée pour l'ensemble des scénarios depuis l'accident d'AZF, des modifications mineures ne sont pas exclues. Dans ce cas, la DREAL propose au Préfet la signature d'un arrêté complémentaire intégrant des prescriptions additionnelles renforçant la sécurité.

M. CONTE, SDIS 33

Affirme que le SDIS propose un plan de formations qualifiées lorsque les industriels en émettent la demande.

DPA

M. ZABALETA, DPA

Présente l'activité du site. Il est alimenté par trois pipelines, dont deux transportent des hydrocarbures et le troisième du diester. 280 000 m³ de stockage sont répartis dans

25 réservoirs. En 2017, l'activité a connu une baisse de 2,1 %, à 2 820 000 m³. Cette tendance semble vouée à se poursuivre en 2018.

Les mesures de maîtrise des risques ont mobilisé 2,2 millions d'euros dans l'année. Les réseaux informatiques ont notamment fait l'objet d'une ségrégation entre bureautique et exploitation. Pour 2018, sont en cours la mise en place de dix caméras thermiques et d'une nouvelle pomperie raccordée à la réserve d'eau industrielle. Le nombre de caméras de vidéosurveillance sera doublé. La structure d'apportement sera renforcée. Un travail portera également sur la signalétique du site.

Aucun accident majeur n'a été à déplorer, mais un accident du travail est survenu à l'occasion de la déconnexion d'un flexible.

Des audits internes et externes ont été réalisés, et la DREAL est venue assurer une inspection.

Par ailleurs, des exercices incendie sont réalisés périodiquement.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire AUBAREDE

Explique qu'en cas de rupture de bac, le produit se répand par les égouts. Si une inflammation intervient, le site sera concerné dans son intégralité.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Confirme que des siphons jouent un rôle de coupe-feu. Certaines dispositions des arrêtés portent sur ce domaine. DPA a ainsi été appelé à calculer le volume de stockage permettant la rétention des produits et des eaux d'extinction.

M. ZABALETA, DPA

Précise que des compartimentages sont prévus. En outre, les eaux d'extinction restent sur le site, même si le volume de pluie est important.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire AUBAREDE

Craint que plusieurs bacs puissent s'enflammer suite à la propagation des incendies par les réseaux auxiliaires.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Convient de présenter des éléments complémentaires portant sur ce domaine à l'occasion d'une réunion de CSS à venir.

M. BORDES, Association SABAREGES

Souhaite, en tant que représentant des riverains, être prévenu de l'organisation des exercices.

M. TURON, Maire de Bassens

Convient que la communication est primordiale.

M. BORDES, Association SABAREGES

Estime que les dérives sont causées par le manque d'information.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire AUBAREDE

Ajoute qu'elles peuvent devenir catastrophiques.

M. TURON, Maire de Bassens

N'ignore pas cette problématique, y ayant été confronté en situation réelle à l'occasion de l'accident de CD Trans.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire AUBAREDE

Demande si des agents des services municipaux sont compétents en matière de communication sur les réseaux sociaux.

M. TURON, Maire de Bassens

Confirme que la cellule communication est en mesure d'intervenir en tout temps.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Précise que, pour les exercices, la Préfecture gère la diffusion des informations. Elle la limite parfois pour les besoins de l'exercice, afin de placer les différents intervenants en situation d'urgence.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire AUBAREDE

Souligne qu'en cas d'événement, les riverains appellent la Mairie, puis les acteurs associatifs. Ces derniers doivent donc être prévenus pour être en capacité d'apporter des réponses.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Admet qu'ils représentent un bon relais d'information. Pour autant, la radio ou la télévision restent les moyens d'information prépondérants. Ils sont mis à profit par le corps préfectoral pour diffuser les informations importantes pour la population.

M. CONTE, SDIS 33

Ajoute que l'autorité préfectorale demande au SDIS d'être extrêmement réactif en matière de remontées. Par conséquent, un pompier et un secrétariat consolident les informations avec les industriels. En effet, si la lutte contre le sinistre demeure essentielle, la communication devient également prioritaire.

M. TURON, Maire de Bassens

Indique que la Mairie ajoute des mentions sur son site internet dès qu'elle a connaissance d'un événement.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Rappelle que CD Trans n'était pas un site Seveso seuil haut. La Mairie était donc en première ligne.

M. CONTE, SDIS 33

Souligne qu'un temps est nécessaire pour consolider et vérifier les éléments recueillis sur le terrain.

M. TURON, Maire de Bassens

Confirme que sa circulation doit être plus rapide qu'auparavant. La Mairie ne donnera pas d'information technique. Elle se contentera de signaler que l'événement est suivi et de préciser quels comportements doivent être adoptés.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Affirme que les plaquettes d'information rappellent les consignes. Elles doivent être rappelées en toutes occasions. Les riverains doivent rester chez eux et écouter la radio s'ils n'ont pas de rôle particulier à jouer, car ils rendent ainsi service à leurs concitoyens

M. BORDES, Association SABAREGES

Signale que les habitants de son quartier téléphonent en premier lieu à son association en cas d'anomalie.

M. TURON, Maire de Bassens

Considère que cette démarche est particulière à la zone.

M. DELUCHE, Mairie de Blanquefort

Souhaite que les communes voisines soient prévenues en cas d'incident réel. En effet, les habitants téléphonent à la Mairie dans cette situation.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Rappelle que les Blanquefortais habitent hors des zones de danger.

Mme de MENORVAL, DREAL UT 33

Ajoute qu'à l'occasion des incidents précédents, les informations circulant sur les réseaux sociaux ont été diffusées par les chauffeurs et les sous-traitants des sites industriels.

CEREXAGRI

M. COLLIN, CEREXAGRI

Evoque l'histoire et la situation de l'usine.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire AUBAREDE

S'étonne que le périmètre des zones d'effet ne soit pas régulier.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Explique que différents scénarios se superposent. En outre, les effets en hauteur ont dû être pris en compte, expliquant ainsi la forme inhabituelle du périmètre au sud du site.

M. COLLIN, CEREXAGRI

Affirme que l'usine fabrique de 6 000 à 10 000 tonnes de produit par an. En 2017, deux accidents avec arrêt ont été à déplorer. Il L'implantation d'un second four électrique a été réalisée. Cerexagri entend en effet remplacer progressivement le fuel lourd par l'électricité. Un exercice POI a été assuré avec le SDIS, et il a donné lieu à l'installation d'un PC déporté.

Dans l'année, huit départs de feu mineurs, quatorze levées de soupape, deux accidents avec arrêt, quatre soins à l'infirmerie, deux incidents mineurs sur la cuvette de rétention et un problème d'automatisme ont été recensés.

La production d'un produit associant le cuivre et le soufre a été lancée en 2017. Les volumes resteront limités dans les mois à venir. Un système de neutralisation de l'acidité des eaux sera mis en œuvre.

Concernant l'environnement, une certification ISO 14 001 est en cours.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire AUBAREDE

S'enquiert de la nature du fuel utilisé.

M. COLLIN, CEREXAGRI

Précise qu'il s'agit de fuel à très basse teneur en soufre.

M. TURON, Maire de Bassens

Revient sur les observations portant sur le fondoir destiné au traitement du soufre de Lacq. Les craintes étaient notamment relatives à la gestion des camions. Il s'avère qu'elle s'est largement améliorée. De plus, la montée en puissance de l'équipement ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des odeurs. Les bouffées de soufre sont devenues moins fréquentes, mais les nuisances sonores persistent et gênent l'ensemble du voisinage. Les plaintes se multiplient en conséquence.

M. COLLIN, CEREXAGRI

Annonce qu'une action corrective a été réalisée le jeudi 17 mai.

M. TURON, Maire de Bassens

Affirme qu'elle n'a pas prouvé son efficacité.

M. COLLIN, CEREXAGRI

Ajoute que des mesures de bruit seront assurées en juin.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Signale que les problématiques de bruit sont difficiles à résoudre. La discussion avec les riverains constitue la meilleure méthode à adopter. La DREAL n'interviendra que si les troubles se révèlent persistants et si les investissements à réaliser sont conséquents.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire AUBAREDE

Considère que la pose d'un enregistreur de bruit n'est pas difficile.

M. TURON, Maire de Bassens

Entend éviter de piéger ses interlocuteurs.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Confirme que le dialogue avec l'industriel doit être privilégié.

SIMOREP MICHELIN

M. AUFFRET, SIMOREP MICHELIN

Revient sur l'historique et l'activité du site.

En matière de faits marquants, aucun événement majeur n'a été constaté. Un départ de feu est survenu sur le poste haute tension. L'équipement a été remplacé. Concernant le SGS, l'information de la Préfecture aura lieu fin mai. Des exercices de crise ont été effectués sur la zone de stockage des catalyseurs. De plus, quatre inspections de la DREAL ont eu lieu dans l'année.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Précise que celles qui ont porté sur le SIR étaient relatives aux équipements sous pression. La DREAL audite régulièrement ce service interne, car elle ne dispose pas des moyens lui permettant un contrôle direct des équipements.

M. AUFFRET, SIMOREP MICHELIN

Ajoute que, s'agissant des investissements, les projets LIP-UB2 et AUROR ont été engagés. Ils ont pour but la production de nouveaux élastomères. Une unité de prétraitement de l'eau industrielle de Bordeaux Métropole provenant de la Garonne a été mise en service. Des actions ont également été réalisées en matière de PM2I. Enfin, la sûreté du site a fait l'objet d'un travail important, notamment en matière de réseaux informatiques.

L'entreprise prévoit d'améliorer l'étanchéité des zones de dépôtage d'hydrocarbures au cours des quatre années à venir. Des travaux sont également prévus en PM2I et en sûreté.

Le projet Bio Butterfly fera l'objet d'un pilote en 2019. Le développement de ce procédé impliquera un investissement de 20 à 25 millions d'euros. Pour sa part, le projet Price englobe la phase 2 du projet AUROR. Des investissements seront assurés en parallèle sur la partie sécurité.

M. TURON, Maire de Bassens

Souligne que la torchère représente toujours la problématique principale.

M. AUFFRET, SIMOREP MICHELIN

Souligne que la réflexion la concernant est toujours d'actualité.

M. TURON, Maire de Bassens

Explique qu'un mur antibruit est en cours de construction le long de la voie ferrée. Les habitations concernées sont également les plus proches de l'usine.

Par ailleurs, la confirmation de l'attribution du pilote Bio Butterfly à Bassens conforte l'usine. La partie R & D y prend une importance croissante, et le nombre de salariés augmente en conséquence. La situation serait donc idéale si la torchère n'était pas bruyante.

M. BORDES, Association SABAREGES

Demande si la construction du mur modifie le PPRT.

M. AUFFRET, SIMOREP MICHELIN

Affirme qu'aucun effet de réflexion n'a été mis en évidence par l'étude qu'a conduite l'INERIS. Le PPRT reste donc en l'état.

Bilan des inspections par la DREAL

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Revient sur le rôle de la DREAL en matière d'encadrement réglementaire, de surveillance des installations classées, mais aussi d'information du public et des exploitants ou en termes de gestion de crise.

Cerexagri

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Indique que la nouvelle formulation d'un produit ne constitue pas une modification notable en terme de risque. Une évolution réglementaire a porté sur le traitement des rejets aqueux. Un arrêté préfectoral a été pris en conséquence. Une inspection a également été assurée le 23 avril 2018.

M. DEVAUX, CEREXAGRI

Précise que des problématiques d'exploitation étaient liées à des points froids dans les canalisations. Des résistances électriques ont donc été installées sur quelques centimètres. Une analyse de risque a été assurée en conséquence.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Rappelle que la DREAL aurait préférée être informée en amont d'un ajout d'installation électrique dans une zone ATEX.

M. DEVAUX, CEREXAGRI

Ajoute que les barrières de sécurité installées sont conformes à la réglementation. Elles intègrent une sonde de régulation de la température couplée à une sonde indépendante de sécurité. La température délivrée par la résistance ne doit en effet pas dépasser le point d'inflammation du soufre.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Evoque les deux autres non-conformités et les quatre demandes.

SIMOREP MICHELIN

Mme de MENORVAL, DREAL UT 33

Affirme que l'inspection du 4 avril 2017 a mis en lumière trois non-conformités en matière de SGS. Elles sont toutes soldées. Neuf demandes ont également été formulées, dont quatre sont toujours en cours d'examen par l'IIC.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Ajoute que les MMRI correspondent à des mesures entièrement automatiques. En raison de leur importance majeure, elles font l'objet d'un suivi renforcé. Elles doivent en effet être effectives dans la durée.

Mme de MENORVAL, DREAL UT 33

Explique que l'inspection du 20 avril 2017 a fait émerger une non conformité au niveau du muret de protection de la pomperie. Les échanges sont en cours à ce sujet. Huit demandes ont été formulées.

DPA

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Indique que l'inspection du 20 juin 2017 portait sur le suivi de la DCI et les risques chroniques. Neuf demandes ont été émises, parmi lesquelles cinq ont été soldées. Le plan des réseaux d'eau a notamment été mis à jour, et il mentionne désormais les vannes et les dispositifs coupe-feu.

L'inspection du 10 octobre portait sur la stratégie incendie. Seize demandes ont été adressées à l'exploitant. La DREAL a reçu les réponses le 18 mai.

FORESA

Mme de MENORVAL, DREAL UT 33

Revient sur l'inspection du 4 mai 2017, consacrée à REACH. La non-conformité relevée a été soldée. Trois des cinq demandes le sont également.

L'inspection du 13 juin portait sur la maîtrise des procédés et la gestion des modifications du site. La non-conformité a été résolue très rapidement. Des réponses ont été apportées aux cinq demandes.

Lors de l'inspection du 30 novembre 2017, relative à la DCI et aux liquides inflammables, une non-conformité a été relevée au niveau de l'atelier colle. Son traitement est en cours. Dix-sept demandes ont en outre été émises.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Précise que les cabanages réduisent la dispersion potentielle des produits chimiques et, par conséquent, le risque toxique.

M. TURON, Maire de Bassens

Estime que la présentation simultanée des points de vue de la DREAL et des exploitants présente un intérêt majeur, permettant notamment de mettre en évidence les démarches de progrès. Les actions sont cependant à conduire en continu, de nouveaux projets émergent et de nouvelles normes entrant en vigueur.

En outre, le risque inondation risque de devoir être anticipé si les scénarios climatiques annoncés se confirment. Les modifications d'installation doivent donc aboutir à l'installation des organes sensibles en hauteur.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire AUBAREDE

S'étonne du fait que la demande concernant le mur de la pomperie n'impose qu'un rehaussement à 4,60 mètres. En effet, l'eau a dépassé la cote NGF des 5 mètres en 1999.

Mme de MENORVAL, DREAL UT 33

Précise que les équipements sont situés loin de la Garonne et que des pertes de charge surviennent. En outre, les nouvelles préconisations risquent d'être supérieures à 4,60 mètres.

M. AUFFRET, SIMOREP MICHELIN

Souligne que l'eau n'avait pas touché les installations de pomperie en 1999.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Ajoute que les modélisations des phénomènes se sont affinées. Le nouveau scénario de référence du futur PPRI fait mention des cotes qui pourraient être atteintes dans chaque site. Ces éléments sont portés à connaissance des industriels pour les aider à élaborer leurs projets.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire AUBAREDE

Rappelle que les installations industrielles sont construites pour vingt à trente ans.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Signale que les nouvelles constructions industrielles sur la presqu'île anticipent des montées de l'eau à 5,30, voire à 5,50 mètres.

Mme de MENORVAL, DREAL UT 33

Affirme que la réglementation ne permet pas d'imposer des travaux de gros-œuvre sur l'existant. La DREAL se donne à l'inverse le temps de la réflexion pour trouver le meilleur compromis en matière de protection. En outre, les équipements se mettront en sécurité si l'eau vient à passer au-dessus.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Estime que, même si une pompe devient inopérante, un accident n'intervient pas obligatoirement en parallèle. Par ailleurs, les industriels mènent des démarches volontaires d'amélioration de l'existant lorsque les coûts ne sont pas prohibitifs. De plus, les organisations doivent permettre de pallier l'indisponibilité de pompes et limiter les risques.

De leur côté, les installations neuves sont construites au-delà des cotes du futur PPRI.

Aucune configuration de crue ne permet de laisser entrevoir la survenue d'un accident majeur. Le seul risque est limité à la mise hors service d'un équipement de sécurité.

M. TURON, Maire de Bassens

Confirme que les installations nouvelles doivent prendre en compte l'évolution climatique.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Indique que le site de mise en ligne des comptes rendus CSS a dysfonctionné. Les documents sont donc désormais mis en ligne sur le site de la DREAL.

M. TURON, Maire de Bassens

Regrette que la DREAL ne soit plus en charge du suivi des entreprises non classées, telles que CD Trans.

Mme ALLAUX, DREAL UT 33

Précise que le service transport de son administration sera chargé des contrôles sur certains parcs de stationnement de véhicules TMD.

M. TURON, Maire de Bassens

Considère que le danger et les nuisances ne sont pas limités aux entreprises Seveso. Certaines sociétés s'exemptent en effet de cette classification de manière artificielle. La sévérité des nouveaux textes permet de franchir une nouvelle marche, mais elle demeure insuffisante.

M. BORDES, Association SABAREGES

Signale que les dépotages constituent l'opération la plus dangereuse du transport.

M. TURON, Maire de Bassens

Remercie les participants.

17 heures 05 – Clôture de la réunion

ANNEXES

Annexe 1 : Présentation FORESA



Unités d'Affaires

La chimie à votre service



FORESA . Actuellement

La chimie à votre service

Forese Caldes (Espagne)



Forese usine d'émulsion (Espagne)



Forese Villagarcía (Espagne)



Laboratoire de R & D (Espagne)



Bresfor (Portugal)



Forese France (France)



FORESA: Actions pour la prévention des risques

La chimie à votre service

En 2017, les projets d'investissement notables sont les suivant :

-Création d'une station de traitement des eaux résiduaires
Station d'épuration (1,2 ME)



Des commandes des moyens fixes
des caméras en salle PC POI (30 KE)

-Déport commandes moyens fixes des caméras en salle PC POI.
Commande lancée pour transfert de la supervision en salle PC POI

-Révision de l'Etude de Danger du site et du Plan d'Opération Interne.

Au cours de l'année 2018 :

L'ensemble des Mesures de Maîtrise des Risques (éléments de sécurité intervenant dans la prévention des accidents majeurs) ont été contrôlés et / ou testés au cours de l'année.

Tous les tests et contrôles réalisés n'ont pas fait apparaître de dysfonctionnement majeur.

Dans le cadre de la révision de notre Etude de Danger, les schémas de boucles de l'ensemble des MMR instrumentées ont été repris et mis à jour.

Contrôle du SGS :

Nous avons eu trois inspections de la DREAL:

- Une première le 04/05/2017 concernant le règlement REACH. Un écart a été relevé concernant l'analyse des usages en aval de nos produits.
- Une deuxième sur le SGS en général le 13/07/2017 ayant donné lieu à une non-conformité sur notre gestion des interventions sur les MMR.
- Une troisième plus spécifique a eu lieu le 30/11/2017 sur notre stratégie incendie et a donné lieu à une non-conformité sur la description de la rétention de l'atelier colle R3/R4 dans l'étude de danger (à compléter).

Les non-conformités relevées font l'objet d'un plan d'action

Retour d'expérience :

En interne : pas d'incident ou d'accident grave dans les autres usines chimiques du groupe

En externe : pas d'incident ou d'accident dans le BARPI concernant les activités de Foresa France



Investissements pour 2018 :

- Fin de la construction de la station de traitement des eaux
- Déplacement de notre ligne de dilution de méthanol (protection salle de contrôle) (35 K€)
- Fermeture de l'atelier de colle R3/R4 afin de prendre en compte le nouveau scénario ajouté lors de la révision de l'étude de danger (40 K€)
- Déport de la salle de contrôle en cas d'accident majeur (60 K€)

Exercices d'alerte :

Le POI étant en révision en 2017, les exercices inopinés en configuration « nuit/week-end » ont été réduits.

Cependant un exercice en configuration journée avec la cellule POI complète a été réalisé le 24/03/17. Le SDIS y a participé. Le retour d'expérience a été pris en compte pour la révision du POI.

Pour 2018, un nouvel exercice terrain a été programmé avec le SDIS et des discussions initiées quand à la possibilité d'utiliser leur plateforme pour la formation de nos équipiers d'intervention.

Merci pour votre attention

**FORESA**

LA CHIMIE A VOTRE SERVICE



Comité de Suivi des Sites (24 mai 2018)



Situation Géographique : sur la commune de BASSENS



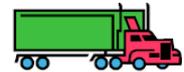
3

CSS 25/05/2018

Que fait DPA ?

Le site de Bassens permet d'alimenter le sud ouest de la France en carburants et combustibles :

- Stations services,
- Aéroports, aérodromes...
- Ports...
- Particuliers (chaudières au fioul).



Le site de BASSENS



CSS 25/05/2018

Personnel et Organisation



- Heures ouvrables (admission des camions) :
 - semaine 3h15 à 18h00
 - Samedi 5h00 à 10h00
- L'effectif d'exploitation du site est de 12 personnes
- Le site de BASSENS héberge aussi le siège et les services supports de la société DPA:
Direction, Ordonnancement, Maintenance, Ressources Humaines, QHSSE, Finances.



CSS 25/05/2018

6

Les produits et les risques



CONSTRUCTION	1969	
STOCKAGE (m3)	280 000	
Nb RÉSERVOIRS	25	
PRODUITS	<p>ESSENCE GAZOLE FIOUL DOMESTIQUE CARBUREACTEUR (JET A1)</p> <p>ETHANOL EMHV ADDITIFS LUBRIFIANTS</p>	 <p>F+ Facilement inflammable</p>  <p>N - Dangereux pour l'environnement</p>

CSS 25/05/2018

ACTIVITE DE DPA BASSENS



En 2017: volume global chargé: 2 820 000 m³

(Soit une baisse globale de 2.1% par rapport à 2016)

En 2018, la baisse d'activité semble se poursuivre,
entre 3 et 5%.

PRINCIPALES ACTIONS 2017



MESURES DE MAITRISE DES RISQUES

Coût : 2.2M€

- Poursuite de l'automatisation de la Défense contre l'incendie
- Refonte du programme de gestion de la DCI
- Sécurisation des réseaux informatiques
- Mise en place de détecteurs vapeurs complémentaires, dans les tranchées pétrolières et sous les postes de chargements
- Remplacement de l'échangeur thermique de l'Unité de Récupération des Vapeurs
- Entretien décennal de 4 réservoirs
- Réaffectation de deux réservoirs afin de s'adapter aux évolutions du marché: augmentation du trafic en essence au dépend du gazole

PRINCIPALES ACTIONS EN COURS ou PREVUES



- Mise en place de 10 caméras thermiques afin de détecter les départs de feu dans les réservoirs et les cuvettes
 - Mise en service d'une nouvelle pompe incendie raccordée à la réserve d'eau industrielle
 - Doublement des caméras de vidéosurveillance avec la mise en place de caméras dites « intelligentes »
 - Renforcement de la structure de l'appontement incendie (pompe MORET)
 - Amélioration de la signalétique du site
 - Entretien des réservoirs 2, 32 et 33.
-

INCIDENTS ACCIDENTS



Incidents:

- Pas d'incident majeur

Accidents de travail:

Un accident de travail avec arrêt d'une personne d'une société extérieure:

Un peintre a déconnecté un flexible sous pression: choc au poignée: 3 jours d'arrêt.

RETOUR D'EXPERIENCE



- Prise en compte du risque lié à la sécurité informatique
- Renforcement des aspects sureté

Audits internes externes



- Des audits internes ont été réalisés dans le cadre du SGS et de l'ISO 9001.
- En 2017, il y a eu 12 audits externes (inspections DREAL, clients, certifications, etc..)

FORMATION ET EXERCICES

- Des exercices incendie ont été réalisés mensuellement.
- Les installations incendie liées aux postes de chargement sont testées hebdomadairement
- Exercice PPI reliant divers plans d'urgence: PPI/POI et plan d'urgence sureté sur le thème d'un accident industriel suite à un acte terroriste
- La formation du personnel a porté sur:
 - les aspects réglementaires: feu réel (GESIP), habilitations électriques, cariste, locotracteur, SST (37 personnes sur 45), ADR/RID, etc...
 - Les aspects techniques: maintenance des infrastructures ferroviaires, travaux en hauteur



Merci pour votre attention



USINE DE BASSENS



Périmètre PPRT





CEREXAGRI

- Usine implantée en 1920
- Production de produits agropharmaceutiques, principalement à base de soufre destinée à l'agriculture biologique
- Surface: 5,4 hectares
- Personnel: 30 personnes, en 5*8, 3*8, journée



CEREXAGRI

- Ouverture en 1920 pour production de fleur de soufre pour le traitement des vignes contre l'oïdium
- 1955: extension de la capacité de production de fleur de soufre
- 1980: installation d'unités de formulation
- 2008: installation d'une unité de microencapsulation
- 2016: installation d'une unité de fusion de soufre



Production

PRODUCTION	2017/ 2018	2016/ 2017	2015/ 2016	2014/ 2015	2013/ 2014	2012/ 2013
T/an	6829	5488	8086	10500	8564	8157

Prévisions 2018/2019: 7450 T



Sécurité

Accident avec arrêt	2	1	1	2	2
Accident sans arrêt	0	1	0	0	0
Soins infirmerie	4	2	2	4	6
Accidents / Incidents Analysés	45	31	44	39	44

Bilan SGS

- 1 demande de modification pour implantation d'un 2nd four électrique (démarrage début 2018)
- 1 exercice POI avec les pompiers (organisation cellule de gestion de crise)
- « Observations instantanées »
 - 5S (ordre et propreté)
 - Comportement (à l'origine de plus de 80% des accidents)

Compte-Rendu Accident Incident

- En 2017: 31 accidents / incidents déclarés
- 8 départs de feu mineurs (14 année précédente)
- 2 accidents avec arrêt:
 - 3 doigts coincés dans un mécanisme de vidange manuelle de godet
 - 1 chute dans une échelle de 3 barreaux
- 4 soins d'infirmierie
- 14 levées de soupape
- 2 incidents sur cuvette de rétention
- 1 problème d'automatisme



Réalisation 2017

–Technique:

- Essai industriel sur un nouveau produit: mélange de Cuivre et de Soufre en formulation (produit liquide) destiné à l'agriculture biologique
- Production début 2018

–Environnement

- Neutralisation des rejets aqueux pluviaux (légèrement trop acide aujourd'hui)



Environnement

- Résultats des analyses de gaz fondoir
- Cheminée
- Eau
- En route vers certification ISO 14 001



USINE DE BASSENS

Merci de votre attention

Réunion annuelle du CSS

Présentation de l'activité de SIMOREP

Bassens,
le 24 mai 2018



Sommaire

- **Historique et Activité du site**
- **Faits marquants 2017 :**
 - **Comptes rendu d'incidents / accidents**
 - **Exercices de Crises**
 - **Décisions dont le site à fait l'objet en 2017**
- **Actions pour la Prévention des risques en 2017**
- **Actions pour la Prévention des risques pour 2018**
- **Projets nécessitant l'information préalable des services de l'état en 2018**



Historique et Activité du site

- **Usine construite en 1963 sur une superficie de 63 Ha**
- **Activité principale : la production d'élastomères de synthèse à base d'hydrocarbures (autorisation à 187 kT/an)**
 - Production 2017 ~150.000 Tonnes
- **400 personnes dont environ 50% en travail postées (en quart)**
 - Les entreprises extérieures intervenant sur le site ont toutes une habilitation MASE/UIC
 - pour la sécurité
- **Production continue 24h/24 - 365j/an – L'usine ne s'arrête jamais**
 - Réception des matières premières par bateaux, wagons et camions
 - Expédition en camions ou conteneurs maritime pour les usines du Groupe Michelin dans le monde entier

Dessiné : P. Bouillon - CR

Autor. : Y. AUMONT de FF

Coord. site : 982218

Coord. site : 01

Coord. site : AR



Historique et Activité du site



Dessiné : P. Bouillon - CR

Autor. : Y. AUMONT de FF

Coord. site : 982218

Coord. site : 01

Coord. site : AR



Page 4



Historique et Activité du site

- **Capacités de stockages présentes :**

- Butadiène : 9600 m³
- Styrene : 3000 m³
- Autres hydrocarbures : ~25.000 m³

- **30 rubriques classées au titre des ICPE**

- 17 soumises à Autorisation (dont 7 classées SH ou SB)
- 2 soumises à Enregistrement
- 5 soumises à Déclarations
- 6 non classées au vu des seuils

- **Le site est couvert par une 15^{ème} d'études de danger remise à jour tous les 5 ans**

- **Le site possède :**

- un POI (Plan d'Opération Interne) qui est transmis au SDIS et à la DREAL
- Un PPI (Plan particulier d'Intervention) réalisé par la Préfecture



Faits Marquants 2017 :

- **Incidents / accidents :**

- Pas d'évènement sur nos installations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du site ou à son voisinage (art R-512-69 requis par le règlement du CSS)
- A noter cependant un départ de feu sur un combiné de mesure sur le poste HT rapidement éteint par nos pompiers (a fait l'objet d'un REX et d'un remplacement des systèmes).



- **Bilan du Système de Gestions de la sécurité :**

- Il va être adressé à la Préfecture fin mai 2018 (en cours finalisation)
- Il sera présenté en revue de direction fin mai 2018

- **Exercice de Crises :**

- Début mars 2018 réalisation d'un exercice de crise sur la zone de stockages des Catalyseurs en lien avec la révision de l'étude de danger finalisée fin 2017.
 - Réalisé sur le terrain avec notre service incendie et dans les cellules de crises du site
 - Objectifs principaux : Tester les nouveaux cadres qui ont été intégrés aux cellules du site et la liaison entre le terrain et les cellules.





Décisions dont le site a fait l'objet en 2017

Le site a été inspecté par la DREAL :

- **Fin avril 2017 sur le thème inondation :**
 - 1 écart a été formulé (concerne une côte altimétrique légèrement en deçà entre un projet et la réalisation)
 - 8 demandes ont été formulées
 - Une réponse a été faite en octobre 2017 répondant aux demandes et écart formulés.
- **Début avril 2017 sur les thématiques MMRI & PM21 :**
 - 3 écarts ont été formulés (2 documentaires et 1 sur le tassement dans le temps d'un merlon - Rehausse faite fin 2017)
 - 9 demandes ont été formulées
 - Une réponse a été faite en septembre 2017 répondant aux demandes formulées
- **En mars et nov. 2017 au niveau du (SIR) Service Inspection Reconnu :**
 - 7 demandes ont été formulées (documentaires)
 - Une réponse a été faite pour chaque demande



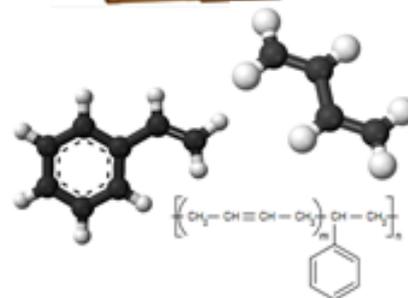
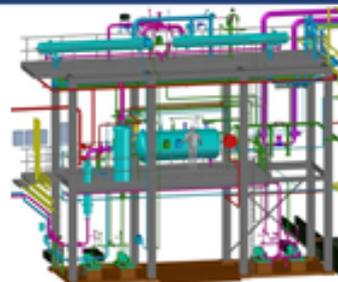
Projets nécessitant une Information en 2017

Plusieurs projets faisant l'objet d'un porté à connaissance :

- **Projet LIP-UB2 : qui permet la production de nouveaux élastomères**
 - Amélioration de certains paramètres physico-chimique pour les nouvelles gammes de pneumatiques

4 MC sur 2016-2017
- **Projet AUROR :**
 - Implantation de nouveaux équipements dans l'unité pilote de Recherche
 - Lieu d'implantation : Zone Expérimentale dans l'unité existante
 - Enjeux Fabriquer de nouveaux élastomères moins coûteux

1 MC





Actions pour la Prévention des risques en 2017

Plusieurs projets faisant l'objet d'un porté à connaissance (suite) :

- Mise en service d'une unité de prétraitement de l'eau industrielle de Bordeaux Métropole permettant de clarifier cette eau en provenance de la Garonne :

- Projet Environnemental qui vient d'être primé par l'UIC au niveau National (Responsible Care)

**1,9 M€ sur
2016-2017**



- PM2I : Dans la continuité des travaux lancés depuis 2014 le site continue : **290k€**

- Rénovation de cuvettes de rétention
- Test de 16 boucles de sécurité (MMRI/EIPS)
=> Pas d'anomalie détectée.
- Implantation de vannes automatiques de pieds de bacs,
- doublement d'un détecteur de gaz pour fiabiliser la boucle de sécurité



Actions pour la Prévention des risques en 2017

Mais aussi :

- Améliorations de la sûreté du site en plusieurs endroits. **800 k€**
 - Incluant une alarme sûreté



Actions pour la Prévention des risques en 2018

- Amélioration des postes de dépotage d'hydrocarbures :

Travaux qui vont se déployer sur 4 ans

- Amélioration de l'étanchéité du sol
- Amélioration de la détection en cas de fuite

800 k€ / 2018

- PM2I Tranche 2018 :

250k€

- Inspection interne de bacs
- Rénovation de cuvettes de rétention
- Test d'une 30^{ème} boucles de sécurité (MMRI/EIPS)



- Travaux d'amélioration de la sureté du site:

600k€



Projets nécessitant l'information préalable des services de l'état en 2018

- Projet BBF Bio butterfly (20/25 M€ sur plusieurs années)

- Le projet a été présenté aux services de l'état
- En partenariat avec l'IFP, Axens et concours de l'ADEME
- Enjeux : produire notre matière 1^{ère} à partir de chimie verte (végétaux)
- Démarrage prévu en 2019 mais dossier en cours pour 2018

- Projet PRICE :

- Phase 2 du projet AUROR
- Lieu d'implantation : Zone Expérimentale dans l'unité existante
- Enjeux : Fabrication nouveaux élastomères moins couteux
- Démarrage prévu en 2019 mais dossier en cours pour 2018

~2 M€ sur 2018-2019





Des Questions ?

Merci pour votre attention

CSS BASSENS- AMBARES

Bilan des inspections

24 mai 2018

Unité départementale de la
GIRONDE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Rappel : rôle de l'inspection des installations classées

Police environnementale des établissements industriels et agricoles : **agents assermentés de l'État** sous l'autorité du Préfet.

Prévenir et à réduire les dangers et nuisances, afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique.

3 grands axes :

- **l'encadrement réglementaire** : instruire les dossiers de demande d'autorisation et proposer l'autorisation ou le refus de fonctionnement d'une installation, proposer des prescriptions pour son fonctionnement, instruire les dossiers de cessation d'activité...
- **la surveillance** des installations classées : visites d'inspection, examen des rapports remis par des organismes vérificateurs externes, analyse des procédures de fonctionnement et d'études remises par l'exploitant, sanctions,...
- **l'information** auprès des exploitants et du public.



CEREXAGRI Bassens

1 modification de site non notable :

- Nouvelle formulation de produits (Cuivre et soufre en suspension aqueuse)
- **1 évolution réglementaire :**
- Arrêté préfectoral du 02/10/2017 : actualisation des prescriptions suite mise à jour des meilleures techniques disponibles pour le traitement des rejets aqueux + échancier de réfection des caniveaux



1 inspection :

- Respect des valeurs limites pour rejets aqueux et rejets atmosphériques (réalisée le 23/04/2018)

3

CEREXAGRI Bassens

Inspection du 23 avril 2018

(Rejets aqueux et atmosphériques)

3 Non-conformités :

- Modification d'installations sans information préalable du Préfet : **régularisation en cours**
- Fermeture d'une porte coupe-feu défailante lors d'un exercice inopiné : **en cours**
- Présence de fioul dans la rétention d'une cuve sans action : **soldé**

4 Demandes dont notamment :

- Ajout de la vérification des rétentions à la procédure de dépotage de produits : **en cours**
- Mettre en œuvre une protection des colliers chauffant de l'unité de fusion de soufre : **en cours**



4

DPA BASSENS

Inspection du 20 juin 2017

(Suivi DCI - risques chroniques)

9 demandes dont :

- Respect des débits et pression sur nouveaux moyens de défense incendie, mise hors gel : **nouveau groupe de pompage commandé, travaux en cours**
- Protection inondation du local DCI : **octobre 2017**
- Document de synthèse sur les MMR intégrant les durées d'indisponibilité et mesures compensatoires : **fait**
- Remise en état de la crépine d'une pompe : **septembre 2017**
- Précisions dans les modes opératoires concernant la recherche de cavités sous les bacs : **fait**



5

DPA BASSENS

Inspection du 20 juin 2017

(Suivi DCI - risques chroniques)

9 demandes dont :

- Transmission du POI révisé : **fait**
- Plan des réseaux d'eau mis à jour (vannes, dispositifs coupe-feu,...) : **fait**
- Révision de l'étude de dimensionnement des capacités de rétention des eaux d'extinction incendie : **fait**



6

DPA BASSENS

Inspection du 10 octobre 2017

(Inondation-stratégie incendie)

16 demandes dont :

- Mise à jour de la fiche réflexe
- Liste des équipements à vérifier après inondation et contrôles associés
- Précisions sur les délais de mise en œuvre des moyens incendie
- Corrections d'incohérences concernant la stratégie de d'extinction par sous-cuvette
- Prise en compte dans le plan de défense incendie du maintien du tapis de mousse pendant 60 mn



7

DPA BASSENS

Inspection du 10 octobre 2017

(Inondation-stratégie incendie)

16 demandes dont :

- Corrections d'incohérences concernant la stratégie de d'extinction par sous-cuvette
- Révision du plan de défense incendie intégrant les modifications sur les installations de pompage
- Réalisation de mesures débit/pression après travaux
- Vérifier l'étanchéité des nouveaux dispositifs de protection anti-crue
- Transmettre les justificatifs de réalisation des travaux de réparation de la crépine de la pompe VIRAX LEDOUX



- Réponses reçues le 18/05/2018 non traitées

8

SIMOREP MICHELIN

Inspection du 4 avril 2017

Système de gestion de la sécurité : maîtrise des procédés

3 Non-conformités

- Le plan d'inspection des cuvettes, ne permet pas de détecter un affaissement limité du merlon du RA026 (seul merlon terre du site) qui pourtant entraîne une réduction importante de la capacité de rétention: **soldé**
- Absence de validation du document de réception R1 par le service inspection lors de la réception des nouvelles MMR (2016) de l'unité de polymérisation (procédure NI009.01) : **soldé**,
- Une MMR présentée dans l'étude de danger U500 est incomplètement décrite par rapport à ce qui est présent sur site. Les fonctions de sécurité présentées dans la liste des MMR du site ne sont pas claires et cohérentes avec les autres documents du site : **soldé**,



9

SIMOREP MICHELIN

Inspection du 4 avril 2017

Système de gestion de la sécurité : maîtrise des procédés

9 demandes (suite)

- Transmettre la liste claire des MMR, mise à jour, incluant la liste des MMRI suivies selon le guide du PM2I et de joindre les fiches des MMRI: **en cours d'examen par l'ILC**
- Préciser quels sont les critères de choix des MMRI retenus pour établir sa liste de MMRI suivies selon le guide PM2I : **en cours d'examen par l'ILC**,
- Qualifier le défaut correspondant à la mise à nu en plusieurs points de la membrane d'étanchéité de la cuvette du réservoir RA 026 de styrène, et mettre en œuvre les actions correctives adaptées : **soldé**,



10

SIMOREP MICHELIN

Inspection du 4 avril 2017

Système de gestion de la sécurité :
maîtrise des procédés

9 demandes (suite)

- Identifier les équipements faisant partie de MMR, qui n'étaient pas historiquement suivi comme EIPS ou comme Instrumentation Critique, programmer les tests des MMR associées (chaînes entières) dans les meilleurs délais : **en cours d'examen par l'IIC**,
- Justifier que pour les prochaines mises en service de MMR, il y aura un test complet de fonctionnement de la MMR et un enregistrement de ce test : **soldé**,
- Transmettre, dès sa réalisation, le PV de réception de la MMR du projet LIP UB2, avec le PV de réalisation des tests de mise en service de la chaîne entière : **soldé**



11

SIMOREP MICHELIN

Inspection du 4 avril 2017

Système de gestion de la sécurité :
maîtrise des procédés

9 demandes (suite)

- Transmettre le programme finalisé des tests des MMR (avec les éventuelles justifications de priorisation), **en cours d'examen par l'IIC**,
- Identifier si certains des arrêts d'urgence de dépotage wagon sont absolument indispensables à actionner en cas de difficultés lors d'un dépotage, afin d'assurer la réalisation de la fonction complète de sécurité associée au déclenchement de l'arrêt d'urgence : **soldé**



12

SIMOREP MICHELIN

Inspection du 20 avril 2017

Inondation

1 Non-conformité

- La cote NGF du muret de protection de la pomperie est de 4,5 mètres NGF ce qui ne respecte pas l'arrêté préfectoral du 19/09/2005 qui prescrit 4,6m NGF : **en cours d'échange avec l'IIC,**

8 demandes dont notamment

- L'exploitant indique à quelle cote NGF se situe le muret de protection du tunnel de maintenance des stockages de butadiène : **soldé,**
- disposer de ses propres moyens pour identifier un risque d'inondation (consultation quotidienne du site vigicrue, utilisation des outils d'alerte de vigicrue...) : **en**

COURS



13

SIMOREP MICHELIN

Inspection du 20 avril 2017

Inondation

(Suite) 8 demandes dont notamment :

- Définir une procédure permettant de configurer l'installation dans un état sûr, pour chaque scénario de crue modélisé, à partir des cartographies de modélisations fournies du TRI et des niveaux au marégraphe : **en cours d'examen par l'IIC,**
- Intégrer, à la procédure à mettre en œuvre en cas de risque d'inondation, une mise à niveau du carburant des groupes électrogènes : **soldé**



14

SIMOREP MICHELIN

Inspection du 20 avril 2017

Inondation

(Suite) 8 demandes dont notamment

- Intégrer à la fiche réflexe à déployer en cas d'inondation, d'informer l'administration qu'un incident est survenu, en cas d'incident avéré (pollution, incident process important) : **soldé**
- Intégrer à la procédure à mettre en œuvre en cas de risque d'inondation, les contrôles à réaliser a minima après la crise : **en cours d'examen**.

